

La place très discrète de la révolution de 1848 dans le dispositif commémoratif luxembourgeois

La révolution oubliée

Comme tous les "forts en thème" en mal de reconnaissance, le Luxembourg se plaît ces derniers temps à étaler ses prix d'excellence. Elève-modèle en matière de politique budgétaire et monétaire au sein de l'Union européenne, le Luxembourg se targue de son accessit décroché lors des dernières évaluations concernant son "P.I.B. par habitant" par rapport - excusez du peu - au niveau mondial. Si ces rangs d'excellence sont par trop bien connus, il s'avère que celui qu'occupe le Grand-Duché au hit-parade international des commémorations historiques l'est beaucoup moins. Depuis une décennie, il ne s'est guère passé une année sans qu'il y ait eu quelques commémorations nationales ou anniversaires historiques. Du Cent-Cinquantième de l'Indépendance nationale (1989) au 150ième anniversaire de la Chambre des Députés (1998) en passant par le Centenaire de la Dynastie grand-ducale (1990) et les commémorations relatives aux événements nationaux marquants de la seconde guerre mondiale (1992 : le Cinquantième de la grande grève de 1942 ; 1994 : le 50ième anniversaire de la libération du joug nazi), la vie officielle et publique du Luxembourg donne de plus en plus l'impression d'être rythmée par le phénomène que les observateurs avertis qualifient de "commémorationite" (D. Scuto, 1993).

Occupant délibérément une position marginale dans le champ socio-politique luxembourgeois, *forum* a essayé de garder une certaine distance devant le dispositif des commémorations nationales régulé par l'Etat. Cette attitude somme toute mesurée face aux moments de construction de la mémoire nationale que sont les commémorations s'explique par tout un faisceau de considérations tant scientifiques qu'idéologiques que nous essayons d'exposer dans la première partie de notre contribution consacrée à l'analyse historique du dispositif commémoratif luxembourgeois.

Le Centenaire de l'Indépendance et son influence déterminante sur le dispositif commémoratif luxembourgeois

Régulateur étatique de la mémoire collective, la commémoration officielle constitue un produit historiographique complexe dont le bien-fondé cérémonial correspond dans la plupart des cas à l'impératif du renforcement de la cohésion socio-politique. Appréhendée sous cet angle conceptuel, la commémoration-modèle luxembourgeoise de 1939 (Cl. Wey, 1989) est particulièrement révélatrice : alors qu'elle est définie lors de sa genèse comme l'anniversaire du traité de Londres de 1839, les signes

annonciateurs d'une guerre considérée comme inévitable la transforment en Centenaire de l'Indépendance. Malgré la position nuancée partagée par la très grande majorité des historiens envers l'importance du traité de 1839 et son influence sur l'indépendance du Grand-Duché, le gouvernement tripartite défend sa clé conceptuelle du Centenaire - en l'occurrence l'indépendance du Luxembourg - , tout en rappelant que la commémoration " doit unir dans un même sentiment patriotique toutes les classes de la population et attester aux yeux de l'étranger notre raison

d'être, notre vitalité et notre volonté d'indépendance" (Anlux, ET 103, cit. in Cl. Wey). Fondé sur cet acte de foi gouvernemental, le Centenaire sera très favorablement accueilli par la société civile. Une attitude collective qui, à l'époque, surprend quelque peu les observateurs, mais dont les raisons s'expliquent aisément par la menace de guerre planant sur un Etat de petite dimension particulièrement vulnérable. En d'autres termes, le contexte politique des années trente confère autant de légitimation à la commémoration de 1939 que le bien-fondé purement historique de l'anniversaire, c'est-à-dire le traité de Londres dont la signification politique se caractérise en 1839 avant tout par la réduction du territoire luxembourgeois à ses dimensions actuelles.

La formation d'un nouveau système commémoratif à la fin des années quatre-vingt

Le contexte socio-politique particulier de 1939 et la portée historique importante du traité de Londres, à défaut d'être décisive dans la construction de l'Etat-Nation luxembourgeois sont bien connus des instances gouvernementales, lorsqu'à la fin des années quatre-vingt la décision est prise d'organiser le 150^{ème} anniversaire, non du traité de 1839, mais de l'indépendance nationale. Est-ce le souci de garantir le succès populaire de la commémoration par sa référence conceptuelle au Centenaire de 1939, ou s'agit-il de célébrer à travers le Cent-Cinquantaire une ère d'histoire nationale touchant à sa fin avec l'entrée du Luxembourg dans une structure supra-étatique aux prérogatives sans cesse élargies ? Quoi qu'il en soit, force est de constater que les prises de position critiques envers le dispositif commémoratif de 1989 sont peu nombreuses et que le concours d'une équipe de scientifiques venant de tous les bords idéologiques assure la réalisation de l'œuvre majeure de la commémoration qu'est l'exposition " De l'Etat à la Nation ". Nul doute que les motifs d'engagement des collaborateurs scientifiques varient selon leur positionnement idéologique : pour d'aucuns l'engage-

ment scientifique se met au service d'une certaine idée de l'histoire nationale ; pour d'autres le plan souple de l'exposition permet de faire connaître au grand public les résultats récents des recherches menées dans le domaine des sciences sociales et historiques. Appréciée pour sa qualité scénographique, l'exposition " De l'Etat à la Nation " forme avec le discours officiel - dont fut chargé Gilbert Trausch pour les besoins d'une séance académique - l'apogée d'un anniversaire national dont le succès contribue de façon décisive au raz-de-marée commémoratif que nous connaissons durant la décennie actuelle.

Régulateur étatique de la mémoire collective, la commémoration officielle constitue un produit historiographique complexe dont le bien-fondé cérémonial correspond dans la plupart des cas à l'impératif du renforcement de la cohésion socio-politique.

Nommé "Président de la Commission gouvernementale pour la Commémoration des Anniversaires nationaux 1989-1990", l'historien Gilbert Trausch devient désormais l'autorité intellectuelle de référence en matière de commémorations pour les instances tant gouvernementales qu'étatiques. Entouré d'une équipe d'historiens dont la composition change au gré de la thématique commémorative requise, Gilbert Trausch, professeur émérite d'histoire européenne à l'université de Liège, imprègne de par son système d'interprétation historique le dispositif des anniversaires officiels des années quatre-vingt-dix. Cet état de fait politico-culturel que nous qualifions de spécifiquement luxembourgeois - puisqu'il est lié à la nature même du petit Etat -, mérite une réflexion appropriée. Gilbert Trausch est le premier historien depuis Albert Calmes à avoir su construire une impressionnante œuvre historiographique consacrée à l'histoire luxem-

bourgeoise ; lui et Calmes sont les seuls historiens luxembourgeois de renom dont la production scientifique est structurée par un système d'interprétation reposant largement sur un concept-clé, à savoir l'Etat de petite dimension. Quoi de plus logique que de confier des missions historiographiques d'envergure à un scientifique doté d'une renommée internationale ! Ne s'agit-il pas là d'une procédure courante à l'étranger ? Mais ce qui distingue à l'heure actuelle le petit monde des historiens luxembourgeois des communautés scientifiques étrangères, c'est l'absence d'un " pool " d'historiens d'influence scientifique capables de mener des recherches d'envergure et intellectuellement ouverts aux débats d'idées. Si l'on ajoute à cet ordre de réflexion l'exiguité des structures de recherche dans le domaine des sciences historiques et politiques, si l'on relève le rattachement au Ministère d'Etat des deux seuls instituts capables de mener des recherches d'une certaine envergure, il y a de quoi considérer l'état actuel du champ d'investigations historiques et politiques comme très distinct de celui que connaissent les autres pays européens. En d'autres termes, l'appartenance de centres d'études à un ministère politiquement très sensible, l'inexistence de toute émulation scientifique liée à la disparité qualitative trop marquée du champ historiographique favorisent le côté " pensée unique " d'un dispositif commémoratif luxembourgeois trop chargé, un phénomène expliquant pour beaucoup le sentiment de lassitude de la part de la société civile à l'égard des dernières commémorations. Ce qui est bien regrettable !

Plaidoyer pour un anniversaire historique oublié : le Cent-Cinquantaire de la Révolution de 1848

En adoptant un tel point de vue par rapport aux commémorations nationales, est-il bien sage de la part de *forum* de proposer à ses lecteurs un dossier ... consacré à un anniversaire historique, celui de la révolution de 1848 ? Oui, puisqu'il s'agit de l'anniversaire d'un

événement politique d'une portée décisive pour le Luxembourg ; oui , parce que cet anniversaire n'a jamais été pris en considération ni par la classe politique, ni par la société civile - du moins jusqu'à un temps très récent. Une lacune qu'avaient déjà remarquée plusieurs observateurs. En 1957, Albert Calmes souligna que 1848, " c'est l'année marquante pour le Luxembourg en politique intérieure. Et pourtant, cette année y est si peu connue dans ses causes et ses péripéties que le centenaire de 1848, dûment commémoré dans les autres pays, est passé inaperçu au Grand-Duché. Ce qui est d'autant plus étonnant que l'actuelle constitution de ce pays n'est autre chose que celle élaborée en 1848 - maintenue depuis en dépit d'une période de réaction intercalée à partir de 1856 - et adaptée au cours des générations à l'évolution politique et sociale. L'ignorance de ce qui s'est passé en 1848 lors de l'irruption de la population luxembourgeoise dans la vie publique est d'autant plus regrettable que la vie morale d'un peuple réside en bonne partie dans le sentiment de son passé " (A. Calmes, 1957).

En 1993, le jeune historien Denis Scuto reprend quelque peu l'argumentation de Calmes en notant " (daß) bedeutende Ereignisse mehr oder weniger vergessen wurden im grossen Revival des Luxemburger Geschichtsbewußtseins. An erster Stelle seien hier die beiden Revolutionen erwähnt, die unser Großherzogtum direkt betrafen : die belgische Revolution von 1830 und die europäische Revolution von 1848. Seltensam, nicht wahr ? " Comme Calmes, Scuto insiste dans son article sur l'introduction d'un régime constitutionnel digne de ce nom durant cette " année folle " (" des tollen Jahres "). Et Scuto de continuer : " Aus diesem Grunde allein erscheint uns 1848 als eine der aktuellsten Referenzen unserer modernen Geschichte. Trotzdem wurde seit 1982 und der Neuauflage des Werkes von Albert Calmes über die Revolution von 1848 in Luxemburg kein Artikel mehr über dieses Ereignis geschrieben. Und heute möchten bestimmte Kreise bloß nebenbei an die Aufhebung der Pressezensur vor 145 Jahren erinnern,

um einem Luxemburger Presseorgan einen Nimbus zu verleihen, der ihm bis in die jüngste Vergangenheit wahrlich nicht zusteht " (D. Scuto, 1993). Le message de ce point de vue volontiers partisan - que nous partageons sans aucune restriction - est des plus clairs : honorer une révolution méconnue voire oubliée à travers son œuvre majeure - la constitution - tout en se positionnant dans un dispositif commémoratif officieux réservé jusque-là au seul thème de la liberté de presse.

En adoptant un tel point de vue par rapport aux commémorations nationales, est-il bien sage de la part de forum de proposer à ses lecteurs un dossier ... consacré à un anniversaire historique, celui de la révolution de 1848 ? Oui, puisqu'il s'agit de l'anniversaire d'un événement politique d'une portée décisive pour le Luxembourg ; oui, parce que cet anniversaire n'a jamais été pris en considération ni par la classe politique, ni par la société civile - du moins jusqu'à un temps très récent.

Analysée sous l'angle de la tactique politique, la proposition de Scuto vise en premier lieu à influencer le contenu thématique d'un anniversaire récupéré par un milieu politique adverse qu'il prend soin de ne point nommer - politique politicienne oblige - . Le fait que le parti pris thématique énoncé sert en second lieu à transformer définitivement l'anniversaire officieux en un anniversaire national au contenu thématique élargi accepté par le plus grand nombre des forces politiques existantes relève, compte tenu de l'état actuel de nos investigations, de notre point de vue personnel. Il constitue toutefois dans le développement de notre démonstration l'hypothèse par laquelle nous essayons

d'appréhender la configuration actuelle du champ commémoratif de 1848.

En 1993, le " tageblatt " surprend quelque peu ses lecteurs en publiant un dossier consacré à la révolution de 1848, dans lequel chaque contribution comporte un en-tête sous forme de titre général " Vor 145 Jahren " (tageblatt, 1993). En optant pour un tel titre, le tageblatt souligne d'emblée le caractère commémoratif du dossier ; le bien-fondé thématique de l'approche commémorative est exposé - nous venons de le voir - par Denis Scuto auquel le quotidien recourt régulièrement. Où réside donc l'effet de surprise ? Dans l'annonce commémorative ? Que donc ! Mais, ce qui est franchement étonnant, c'est que l'on suggère la prise en considération publique d'un anniversaire historique à une date - 145^{ième} anniversaire - que les célébrations nationales tous pays confondus ignorent. Evidemment, les responsables éditoriaux ne sont pas sans le savoir ; le mobile de leur décision rédactionnelle semble reposer plutôt sur des considérations relevant tant du domaine de l'antagonisme politique et idéologique que du plan médiatique.

Seul quotidien luxembourgeois capable d'affronter la citadelle médiatique conservatrice que représente aux yeux de la gauche le " Luxemburger Wort ", le " tageblatt " par son dossier répond aux prises de position du journal catholique proche du parti chrétien-social. Pour le " LW ", l'importance commémorative de 1848 revêt une signification existentielle (Luxemburger Wort, 1993). Car c'est précisément en 1848 que le quotidien est fondé. Ainsi, les tensions révolutionnaires de " l'année folle " permettent l'abolition de la censure et la création d'un journal catholique, qui à son tout début, se fait le porte-parole de la revendication du suffrage universel. Publication catholique aux idées progressistes, le " Wort " devient dès les années 1850 l'instrument médiatique des catholiques conservateurs pour devenir au cours du vingtième siècle l'organe de presse-amie d'abord du parti de la droite puis du PCS. En dépit d'un conservatisme politique basé et sur le rejet du capita-

lisme industriel et sur l'apologie du monde rural pendant les quatre premières décades de notre siècle, malgré quelques dérapages idéologiques des années 1930 débouchant sur des prises de position imprégnées d'autoritarisme politique et d'antisémitisme, le "Wort" rappellera régulièrement à ses lecteurs la date fondatrice du journal tout en privilégiant dans la lecture des événements de 1848 l'abolition de la censure.

Evitant l'explicitation, préférant charger par la tactique du sous-entendu, Scuto propose une réflexion qui n'est guère différente de la nôtre. Pour lui, "bestimmte Kreise" rappellent "nebenbei" l'abolition de la censure, "um einem Luxemburger Presseorgan einen Nimbus zu verleihen", qu'il ne mérite pas "bis in die jüngste Vergangenheit". En sus du message sous-jacent de condamnation morale à l'adresse du journal de droite, outre la revendication d'un anniversaire public à thématique historique élargie, la publication historiographique du quotidien de la gauche modérée vise des finalités se situant - du moins partiellement - en dehors de la problématique commémorative. Par la publication de dossiers de qualité, le "tageblatt" cherche à fidéliser les intellectuels qui se trouvent particulièrement choyés par un champ médiatique dans lequel le nombre des périodiques et des revues culturelles a sensiblement augmenté depuis les années 1980. Concurrent politique et médiatique direct du "LW", le "tageblatt" se doit de le défier tant au niveau de la qualité journalistique que dans le domaine des idées. A ce titre, la série d'articles consacrée à la révolution de 1848 remplit entièrement sa fonction. Appréciée au-delà des milieux politiques partisans, le contenu des contributions rencontre un intérêt certain parmi cette nébuleuse composée de personnes d'influence qu'elles soient politiques, hauts fonctionnaires ou intellectuels ; ce qui en fait le prix !

1848 et les actes commémoratifs de 1998

N'agissant pas forcément de concert, ceux que d'aucuns nomment les "forces vives de la nation" cherchent

toutefois à propager opinions voire façons d'agir dans leurs milieux professionnels et dans leurs réseaux politiques et associatifs. Malgré notre appréhension de tout déterminisme sociologique, il nous semble que ce fait social se trouve à l'origine de maintes initiatives commémoratives se référant aux événements de 1848. Et nous prions les lecteurs de prendre le terme "maintes initiatives" très au sérieux.

En donnant au "150^{ième} anniversaire de la Chambre des Députés" une interprétation thématique globalisante, en associant l'anniversaire à des valeurs civiques respectées par toute la société civile, commémoration publique au lieu d'une célébration officielle pour les milieux politiques et étatiques, les initiateurs du projet définitif auraient pu réaliser une commémoration nationale dénuée de tout message nationaliste.

A cet égard, le travail préparatif du Cent-Cinquantième de la Chambre des Députés nous paraît être révélateur. D'après les indices informatifs que nous avons pu obtenir, la célébration de cet anniversaire était prévue dans le cadre de l'inauguration officielle de la "nouvelle Chambre". Comme les travaux d'envergure concernant la modernisation du siège de la Chambre des Députés se poursuivront au-delà de 1998, le projet commémoratif se limite désormais à l'organisation d'une séance académique et à la publication d'une documentation pédagogique portant sur l'année révolutionnaire de 1848. Même si l'on tient compte d'une cérémonie officielle consacrée au souvenir de la première assemblée de députés dite "Assemblée nationale" (Ettelbruck, avril 1998), force est de constater que le dispositif cérémonial mis en place par l'Etat n'offre guère d'innovations en

matière de commémoration nationale. Et pourtant, cette fois-ci, il y aurait eu possibilité de briser le carcan figé des anniversaires officiels !

Hélas, les initiatives émanant de politiques soucieux d'apporter un esprit novateur dans la préparation d'un anniversaire national n'ont guère été retenues. Le parti des Verts notamment présente tout un éventail de propositions bien intéressantes. L'organisation de tables rondes et de conférences, la réalisation de discussions publiques entre parlementaires et la société civile, toutes ces initiatives visent la revitalisation d'une culture politique dans laquelle le débat public se doit de jouer un rôle essentiel. Ainsi l'initiative des Verts a-t-elle le grand mérite d'insister sur l'élargissement thématique de la commémoration. La mise en exergue du principe de la "Streitkultur" par le biais de l'hebdomadaire "Grénge Spoun" permet une lecture nouvelle de l'anniversaire de la Chambre des Députés. Ne peut-on pas voir dans la création de la haute assemblée le point de départ de la vie politique contemporaine au Luxembourg ? Est-il si aberrant de considérer la mise en place d'une assemblée législative comme la pierre de base d'un processus politique qui amènera - 70 années plus tard - le régime du suffrage universel ? Acceptées d'après cette clé d'interprétation, les propositions des Verts soulignent le bien-fondé d'une thématique globale. Cette démarche globalisante possède le grand avantage d'inclure dans l'anniversaire officiel de la Chambre des Députés la célébration de tous les acquis de la révolution de 1848 qui, en tant que concepts civiques, sont respectés unanimement et par la classe politique et par la société civile ! C'est précisément dans la non-considération des propositions des Verts que réside la gaffe des décideurs. En donnant au "150^{ième} anniversaire de la Chambre des Députés" une interprétation thématique globalisante, en associant l'anniversaire à des valeurs civiques respectées par toute la société civile, en garantissant une commémoration publique au lieu d'une célébration officielle pour les milieux politiques et étatiques, les initiateurs du projet définitif auraient pu réaliser une commémoration nationale dénuée de tout message nationaliste. En

effet, la célébration de la Constitution de 1848, le souvenir de la création d'un régime parlementaire et les honneurs rendus à la liberté de la presse auraient pu constituer des éléments-clés permettant d'associer les ressortissants étrangers à un anniversaire célébrant des valeurs civiques universellement reconnues. Malgré ces appréhensions, nous convenons qu'un exposé au contenu thématique bien agencé lors de la séance académique saura élargir et approfondir le message civique d'un anniversaire préparé en toute hâte. Quant aux initiatives étatiques de faire participer la société civile à la commémoration des acquis de 1848, nous sommes beaucoup plus pessimistes ... à moins que les instances gouvernementales ne cèdent délibérément cette partie du champ commémoratif aux seules initiatives véhiculées par les milieux idéologiques concernés.

En raison de sa tradition commémorative, le "Wort" n'a guère besoin d'encouragements initiateurs pour fêter son 150^{ième} anniversaire (Luxemburger Wort, mars 1998), encore que cette fois-ci, la publication d'un dossier "Vor 150 Jahren : Revolution in Europa" prenne soin de situer la date fondatrice du quotidien dans le contexte général de l'époque (Luxemburger Wort, mai 1998). Cadre "très" général, ajouteraient les observateurs critiques ; le seul article (E. Krier, 1998) consacré au contexte luxembourgeois est la recension d'une étude portant sur la pratique de la censure avant la révolution de 1848 (G. Mannes & J. Weber, 1998), ce qui ne relève point du pur hasard. Compte tenu de sa qualité antinomique, le thème de la censure suggère au lecteur averti du "Wort" le principe de la liberté de la presse, dont l'application en 1848 - faut-il le rappeler - est à l'origine du quotidien. Nous ne pensons donc pas nous aventurer beaucoup dans notre démarche analytique en affirmant que le journal catholique cherche sa légitimation existentielle moins dans la révolution que dans un de ses acquis.

1848 : pour une commémoration civique, pour un débat public

Le fait de privilégier un des acquis de 1848 n'est donc pas propre au seul journal catholique, comme le démontrent d'ailleurs les décisions prises par les instances étatiques. Face à ces deux positionnements commémoratifs, *forum* répond par un appel public au débat portant sur la question de 1848. Se situant dans la lignée programmatique et du dossier du "tageblatt" et du discours des "Verts", *forum* défend pour la commémoration de 1848 le principe de la thématique globale. Révolution aux multiples acquis institutionnels et civiques, 1848 représente pour *forum* un événement dont la signification historique ne doit en aucun cas se limiter à la seule curiosité des historiens professionnels.

Révolution aux multiples acquis institutionnels et civiques, 1848 représente pour *forum* un événement dont la signification historique ne doit en aucun cas se limiter à la seule curiosité des historiens professionnels.

La décision de publier un dossier relatif à cet événement historique oublié, voire refoulé, *forum* la partage non seulement avec le "tageblatt", mais aussi avec le "(d') Letzeburger Land" (R. Hilgert, 1998). Par contre, le fait d'avoir pu réaliser un dossier avec le concours d'une équipe pluridisciplinaire venant de tous les milieux idéologiques confère à notre projet journalistique une certaine qualité exclusive. S'il y a richesse intellectuelle dans ce dossier, c'est dans les différentes approches personnelles qu'il faut la chercher ; s'il y a qualité scientifique dans maintes contributions ou s'il y a tempérament polémique à déceler dans des articles dits engagés, sachez, chers lecteurs, que le propre de tout débat public est de chercher à travers des prises de position diverses et contra-

dictoires des réponses dénuées de toute complaisance. Dans cet ordre d'idées, nous espérons que le présent dossier - à la thématique historique et au message civique - contribuera à relancer le débat d'idées au Luxembourg.

Claude Wey

Bibliographie

- CALMES, Albert, La révolution de 1848 au Luxembourg, (Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg VOL. V), Luxembourg, 1957
- GILDEA, Robert, Mythen der Revolutionen von 1848, in : Europa 1848 : Revolution und Reform, Dieter Dowe, Heinz-Gerhard Haupt, Dieter Langewiesche (Hg.). - Bonn : Dietz, 1998, S. 1201-1233
- HILGERT, Romain, Das verdrängte Jubiläum, in : d'Letzeburger Land, 1998, Nr. 8 (20. Februar), S. 3
- KRIER, Emile, Zensur im Vormärz (1815-1848), in : LW-Beilage "Vor 150 Jahren : Revolution in Europa", (16. Mai 1998)
- LW-Beilage, 145 Joer Pressefräiheet a Luxemburger Wort, (23. März 1993)
- LW-Dossier, Vor 150 Jahren : Revolution in Europa, (16. Mai 1998)
- LW-Jubiläumsausgabe, 150 Jahre Zeitung für Luxemburg, (23. März 1998)
- MANNES, Gast & WEBER, Josiane, Zensur im Vormärz (1815-1848). Literatur und Presse in Luxemburg unter der Vormundschaft des Deutschen Bundes, Luxemburg, 1998
- SCUTO, Denis, Europa und die Revolution von 1848. Das "tolle Jahr" im Überblick, in : tageblatt, tageblatt-Dossier "Vor 145 Jahren", 1993, Nr. 72 (27./28. März), S. 13-15
- TAGEBLATT-Dossier «Vor 145 Jahren», in : tageblatt 1993 ; Nr.68 (23. März) ; Nr. 72 (27./28. März) ; Nr. 78 (3./4. April)
- WEY, Claude, Le Centenaire de l'Indépendance et sa commémoration en 1939, in : Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise, 41(1989), Nr. 1, pp. 29-53